

LETTRE D'INFORMATION aux parents

**TERRES DE
MONTAIGU**Communauté de communes
Montaigu-Rocheservière

#4 Jeudi 30 Avril 2020

NOUVEAU La rémunération de votre assistante maternelle pour le mois d'avril

La déclaration de salaire du mois d'avril auprès de Pajemploi est ouverte depuis le 25 avril et ce jusqu'au 5 mai.

Comme indiqué dans la précédente lettre d'information, Pajemploi, les pouvoirs publics et l'Urssaf ont pris la décision de reconduire la mesure d'indemnisation exceptionnelle des heures prévues non travaillées pour le mois d'avril.

Ainsi, deux possibilités s'offrent à vous :

1. Maintenir l'intégralité du salaire même si toutes les heures n'ont pas été réalisées en enregistrant votre déclaration comme d'habitude sur Pajemploi. A ce titre, vous bénéficiez du complément libre choix du mode Garde (CMG) et du crédit d'impôt mais vous ne complétez pas le formulaire d'indemnisation.
2. Bénéficier de la mesure exceptionnelle d'indemnisation correspondant à 80% du montant net des heures prévues et non réalisées si vous ne pouvez pas assumer le coût des heures prévues non effectuées. Vous ne percevrez pas de crédit d'impôt ni de CMG sur cette indemnité et serez remboursé de l'intégralité de l'indemnité.

Nouveautés de cette déclaration

Pajemploi met en place une caleulette pour vous aider dans votre déclaration. Elle permet d'identifier les données à renseigner dans votre déclaration ainsi que sur le formulaire d'indemnisation.

Elle est disponible [ici](#) ou en vous connectant à votre espace personnel.

Pour vous accompagner dans votre déclaration, Pajemploi met également à votre disposition des fiches correspondant aux différents cas de figures possibles et illustrées par des exemples.

Vous pouvez les retrouver en cliquant [ici](#).

Bon à savoir

- En cas d'erreur, vous pouvez saisir un nouveau formulaire, le jour même avant 17h00. Passé ce délai, le formulaire d'indemnisation ne pourra être ni modifié, ni annulé. Il est donc recommandé de relire les informations communiquées avec soin avant validation.
- Les heures non réalisées déclarées sur le formulaire d'indemnisation exceptionnelle ne figurent pas sur le bulletin de salaire. Il est donc recommandé aux parents employeurs de conserver une copie d'écran du récapitulatif obtenu lors de l'enregistrement de la demande d'indemnisation et de la partager avec leur salarié ainsi que le courriel de confirmation de son enregistrement indiquant le montant versé.

N'hésitez pas à nous contacter pour être accompagné dans votre déclaration du mois d'avril ou dans l'utilisation de la calculette.

NOUVEAU La prise en compte des congés payés pendant la période du confinement

Dans la lettre d'information précédente, nous vous avons informé que la période de chômage partiel n'était pas considérée comme une période de travail effectif et n'ouvrait donc pas droit à congés payés (information de la Direction Générale de la Cohésion Sociale DGCS).

A ce jour, cette information est contredite par la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) ainsi que par Pajemploi.

Ainsi, dans sa Foire aux Questions Pajemploi indique que « *les heures chômées au titre de l'activité partielle, ainsi que les rémunérations correspondantes, doivent être intégralement prises en compte pour le calcul des droits à congés payés* ».

NOUVEAU Les recommandations sanitaires de la P.M.I.

Le 29 avril 2020, la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) de Vendée a mis en ligne à destination des assistantes maternelles une foire aux questions regroupant de nombreuses informations concernant l'accueil de vos enfants.

Voici quelques unes de leurs recommandations pour les semaines à venir.

Quels sont les gestes barrières indispensables ?

L'utilisation du gel hydro alcoolique est déconseillée chez les jeunes enfants. Il est recommandé un lavage régulier des mains avec du savon et de l'eau tout au long de la journée avec un séchage des mains avec une serviette individuelle à chaque enfant.

Pour les assistantes maternelles, les masques « grand public » (masques en tissu) sont recommandés pour les soins avec contact rapproché entre l'assistante maternelle et les enfants : prise du biberon, change, etc...

Les enfants de moins de 3 ans ne doivent pas porter un masque.

Le port du masque « grand public » par les parents est recommandé.

Quelles sont les précautions au quotidien ?

Il est possible que votre assistante maternelle vous demande un sac avec tout le nécessaire de l'enfant pour la semaine afin d'éviter les allers-retours entre domicile de l'assistant maternel et votre domicile.

Afin de limiter les contacts entre les personnes, il est recommandé de décaler les horaires d'arrivée et de départ des familles.

Il est recommandé de privilégier l'accueil uniquement dans l'entrée du domicile, avec la présence d'un seul parent à la fois, en limitant les temps de passage des informations et en préférant les messages soit par mail, soit par SMS.

Les vêtements des enfants doivent être changés tous les jours.

Que faire si un enfant a de la fièvre (sup à 38°) avec ou sans signe associé ?

Il faut que l'enfant puisse bénéficier d'une consultation médicale pour établir un diagnostic. L'accueil chez l'assistante maternelle sera possible si celui-ci n'est pas contagieux. La fièvre peut être liée à une autre cause que le Covid 19. Si la suspicion de Covid est validée par le médecin, l'enfant ne pourra pas être accueilli chez l'assistante maternelle.

Si un membre de la famille (conjoint, enfants) de l'assistante maternelle présente des signes de suspicion de Covid, la professionnelle peut-elle poursuivre l'accueil ou doit elle demander un arrêt de travail et si oui pour combien de temps ?

Il faudra suivre les préconisations du médecin traitant en lui précisant bien l'activité à domicile ou en MAM de l'assistante maternelle. C'est lui qui déterminera la marche à suivre pour toute la famille.

Toutes ces recommandations sont susceptibles de modifications en fonction de l'évolution de la situation.

Nous vous invitons à prendre le temps d'échanger avec votre assistante maternelle sur la mise en place de précautions sanitaires.

A partir du 11 mai, pour aider à la reprise d'activité des assistantes maternelles, Terres de Montaigne et les communes vont leur mettre à disposition, 4 masques lavables aux normes AFNOR, et 2 flacons de gel hydro alcoolique.

Le RAM, vous accompagne dans cette période de confinement avec vos enfants

NOUVEAU Véhiculer des émotions positives, joie et rires : Justin le petit lapin

Afin de proposer aux enfants un moment de rire et de légèreté, nous vous présentons : Justin le petit lapin. Il s'agit d'une comptine que nous avons proposée lors des Matinées Rencontres & Jeux, aux assistantes maternelles et enfants qu'elles accueillent. Justin le petit lapin se raconte en bougeant, en mimant.

De quoi avez-vous besoin pour proposer cette activité ?

- La bande audio de Justin le petit lapin que vous pouvez trouver sur YouTube, [en cliquant ici](#).
- D'un espace permettant aux enfants de bouger

En suivant l'histoire racontée par le narrateur, vous pouvez mimer ce que fait Justin, les enfants sont vite captivés par le récit et prennent plaisir à imiter ce lapin.

Qu'apporte cette activité aux enfants ?

Au cours de cette comptine, les enfants prennent plaisir à imiter l'adulte ou le lapin. Ils se mettent en mouvement et font travailler leur imagination. Justin passe d'un moment calme de toilette à un moment d'excitation en dansant. Toutes ces activités amusent les enfants et leur permettent aussi de vivre d'une initiation aux étirements, de prendre soin d'eux, de danser et de s'amuser. Les enfants se défoulent et se déchargent les tensions corporelles accumulées au cours de la journée.



Pour aller plus loin :

Cette comptine invite les enfants à alterner des moments calmes de relâchement du tonus corporel et des moments plus actifs de recrutement du tonus corporel. Observez comment les enfants parviennent à passer d'un état à un autre, arrivent-ils facilement à passer du calme à l'excitation et inversement ?

Vous pouvez retrouver les paroles en annexe en dernière page de cette lettre l'information.

NOUVEAU Comprendre ses émotions

Cette période inédite déstabilise les adultes comme les enfants. C'est pourquoi comprendre ses propres émotions et celles de son enfant est nécessaire afin de faire face à certaines situations familiales stressantes.

Cette semaine, l'équipe du RAM vous invite à lire quelques conseils pour appréhender au mieux votre quotidien. Vous les retrouverez sur le site [Enfance&Covid](#).

Ce site, réalisé par des professionnels, compile des conseils pour vous accompagner à vivre au mieux ce confinement.

Les ressources utiles

NOUVEAU *Vous avez besoin d'être aidé, écouté dans votre rôle de parents ?*

Pour toutes les questions que vous vous posez concernant l'éducation de vos enfants durant cette période de crise sanitaire, des services vous offrent un espace de parole individualisé et anonyme. Des professionnels répondent à vos questions par téléphone.

- Association « Les pâtes au beurre », Nantes : 02.40.16.06.52, du lundi au vendredi de 9h à 21h ainsi que le samedi matin.
- « Allô Ecoute Parent », La Roche sur Yon: 02 51 06 31 44, le lundi de 11h30 à 13h30, le mercredi de 9h30 à 11h30, le vendredi de 14h à 16h (fermé pendant les vacances scolaires).
- Point info Familles de l'UDAF 85 : 02 51 44 37 02 ou pointinfofamille@udaf85.fr, du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
- Enfance&Covid : 0 805 827 827 de 10h à 19h00, ou par mail contact@enfance-et-covid.org
Le site propose également des ateliers de parents en ligne : opsp-msh@univ-grenoble-alpes.fr
- Programme gratuit de guidance parentale : le gouvernement souhaite accompagner les familles en leur permettant d'accéder à des programmes de guidance parentale reconnus internationalement. Il a obtenu la gratuité du programme Triple P jusqu'au 11 mai pour tous les parents qui souhaitent y participer.
Pour accéder au programme : [https : //www.triplep-parentalite.fr](https://www.triplep-parentalite.fr)

Vous avez des questions sur vos prestations Caf ?

Vous pouvez prendre un rendez vous téléphonique avec la Caf de la Vendée en vous connectant sur le site de la [Caf](#) (Rubrique : Contacter ma Caf, Coordonnées, Demander un rendez-vous). Un conseiller vous contactera. En cas d'urgence vous pouvez joindre votre caisse par téléphone en composant le 0810258510.

Une aide exceptionnelle de solidarité sera versée aux familles les plus modestes. Elle sera versée automatiquement, une seule fois, à partir du 15 mai.

Qui peut en bénéficier ?

- Les foyers allocataires du revenu de solidarité active (Rsa) ou de l'allocation de solidarité spécifique (Ass) percevront une aide de 150 euros, à laquelle s'ajoute 100 euros supplémentaires par enfant à charge de moins de 20 ans ;
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement qui ne perçoivent pas le Rsa ou l'allocation de solidarité spécifique (Ass) bénéficieront d'une aide de 100 euros par enfant à charge de moins de 20 ans.

Si vous êtes concerné(e), vous n'avez aucune démarche à réaliser. Vérifiez simplement que vos coordonnées bancaires sont enregistrées ou à jour, dans votre espace personnel CAF « Mon Compte », rubrique « Consulter ou modifier mon profil ».

Si vous rencontrez d'autres difficultés financières, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le travailleur social du secteur.

Vous avez besoin d'un soutien dans votre vie quotidienne (budget, logement, insertion...) ?

Les travailleurs sociaux de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille poursuivent l'accompagnement par téléphone, sur rendez-vous. Pour contacter le service :

- Par mail : mdsf.montaigu@vendee.fr

- Par téléphone : entre 9h à 12h et de 14h à 16h30, à l'un des 3 numéros suivants :

- 06 45 41 05 41
- 07 87 38 25 29
- 07 87 38 26 28 (du lundi au jeudi)

Attention, il n'est pas possible de laisser de message sur les portables.

Le RAM pendant la gestion de la crise sanitaire

Vous avez des questions par rapport aux conditions d'emploi de votre assistante maternelle?

L'équipe du Relais Assistants Maternels reste à vos côtés et continue à vous renseigner pendant cette période de crise du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h00.

Vous pouvez contacter le service par :

- mail : ram@terresdemontaigu.fr
- ou en prenant un rendez-vous téléphonique en cliquant [ici](#).
Attention, le service vous rappelle en « numéro privé ».

En cas de difficulté pour la prise de rendez-vous, vous pouvez contacter le 02 51 94 04 62.

Vous êtes personnel soignant ou personnel prioritaire à la gestion de la crise sanitaire et vous recherchez un mode de garde pour votre enfant ?

En cette période de crise sanitaire, Terres de Montaigu met en place une permanence téléphonique dédiée au personnel soignant et aux professionnels dont l'activité est essentielle à la gestion de la crise sanitaire. Si, après contact auprès de votre commune d'habitation ou de lieu de travail, vous n'avez pas trouvé de solution pour garder votre enfant, vous pouvez contacter nos équipes au 02 51 94 04 62.

Annexe : Paroles de Justin le petit lapin

Narrateur: Tous les matins, la forêt s'éveille et les lapins sortent de leur terrier.

Justin: C'est moi Justin le petit lapin.
Excusez-moi je me réveille.
Je m'étire.
C'est bon de s'étirer.

Un peu de toilette : les oreilles, les yeux, le bout du nez, les pattes, le ventre, le dos, sans oublier mon petit bout de queue.

Mmmh ça sent bon! Voici du thym, je vais me régaler, du serpolet, c'est encore meilleur.

Maintenant, un peu de promenade.
Assez joué.
Je vais agrandir mon terrier.
Je creuse avec les pattes de devant.

Maintenant, je pousse la terre avec mes pattes de derrière, devant, derrière. Ooh c'est fatigant.

Un peu de repos.

Chien: wouf

Justin: Qu'est-ce que c'est ? Je vais voir dehors ! Un chien ! Vite je rentre !
Olala j'ai peur!
Qu'est ce que j'ai peur!
Je tremble, je tremble.

Chasseur: Tobby, viens ici !

Justin: Il est parti.
Ouaiiii c'est l'heure de la boum.
Salut les amis !

Les amis: Bonjour Justin

Chanson :

Un petit lapin
Tape de la patte

Dans le romarin
Tape, tape, tape
Tape tout petit lapin
Tape, tape de la patte
Tu tapes, tapes si bien
Que ça nous épate

Deux petits lapins
Tapent de la patte
Dans le romarin
Tapent, tapent, tapent
Tapez tous petits lapins
Tapez, tapez, de la patte
Vous tapez, tapez si bien
Que ça nous épate

Trois petits lapins
Tapent de la patte
Dans le romarin
Tapent, tapent, tapent
Tapez tous petits lapins
Tapez, tapez de la patte
Vous tapez, tapez si bien
Que ça nous épate

Quatre petits lapins
Tapent de la patte
Dans le romarin
Tapent, tapent, tapent
Tapez tous petits lapins
Tapez, tapez de la patte
Vous tapez, tapez si bien
Que ça nous épate

Justin: Haa, c'était drôlement bien.
Au revoir les amis.

Les amis: Au revoir Justin.

Justin: Salut les copains.